

**Pourquoi ?**

Le Passeport Junior Inclusif a pour objectif d'aider financièrement les familles dont les enfants s'inscrivent :

- > à des activités organisées par les

**Une aide aux familles...  
...un soutien aux associations**

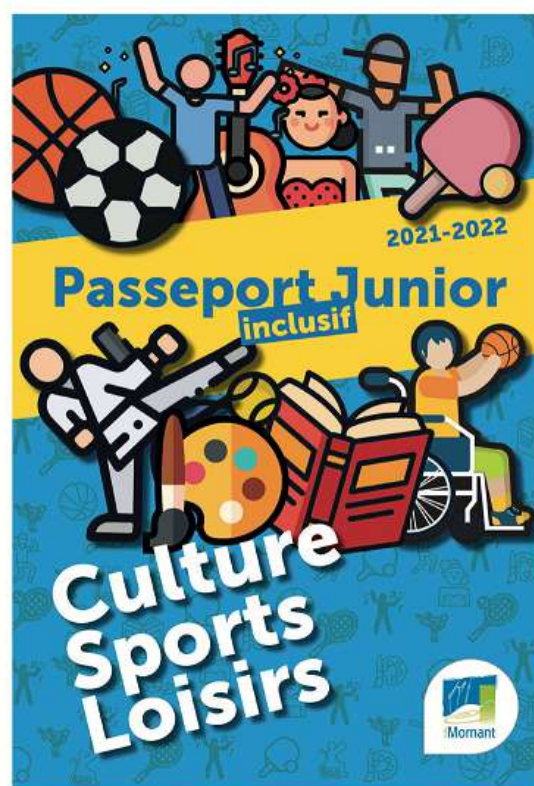


**Alors, n'oubliez pas de le demander !**

**Pour tout renseignement :**  
Le CCAS est à votre disposition  
04 78 44 00 46 - [ccas@ville-mornant.fr](mailto:ccas@ville-mornant.fr)  
Mairie de Mornant - BP6 - 69440 Mornant

associations culturelles et sportives mornantaises

- > à une association non mornantaise si l'offre n'existe pas à Mornant
- > au centre aquatique intercommunal Les Bassins de l'Aqueduc





### Quelles sont les conditions ?

- › Le dispositif s'adresse aux familles mornantaises pour les enfants de la naissance au CM2, ou jusqu'à 18 ans pour les enfants porteurs d'un handicap et non-scolarisés.
- › Le CCAS participe aux frais réglés (adhésion et cotisation) par les familles pour l'inscription de leur enfant à une activité régulière par an.

### Et concrètement ?

- › La participation du CCAS, calculée à l'euro près, correspond à un pourcentage de la somme engagée par famille pour la pratique de l'activité, avec un remboursement plafond. Le pourcentage est calculé en fonction du quotient familial CAF.

### Quand et comment faire ?

- › Les familles choisissent une activité et règlent la cotisation à l'association. Le Passeport Junior Inclusif leur est remis complété. Les familles le retournent accompagné des pièces justificatives nécessaires au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).
- › Attention, tout dossier rendu incomplet ne pourra pas être traité.

### Vous devez nous fournir :

- une attestation CAF mentionnant votre quotient familial ainsi que le détail des prestations reçues.
- un RIB.
- la notification MDPH pour les enfants en situation de handicap.
- une attestation du médecin justifiant le handicap en l'absence de notification MDPH.

